



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 5 mars 2019 à 19 h en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec).

Sont présents : Mesdames les conseillères Nancy Pelletier et Karine Bérubé
Messieurs les conseillers Marc Deslauriers et Kim Comeau

Sont absents : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
Monsieur le conseiller Mathieu Auclair

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Séguin

Sont aussi présentes : Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Susan McKercher, greffière par intérim

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié par la greffière à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

19/03/080 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 5 mars 2019 à 19 h tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/03/081 CONVENTION COLLECTIVE (CODE 03-7220) – BRIGADIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale ou, en son absence, la directrice des ressources humaines à signer, au nom de la Ville, la convention collective des brigadiers prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19/03/082 RÈGLEMENT NUMÉRO 689 (CODE 07-2500) – EMPRUNT – TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA 23^E AVENUE – AVIS DE
MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Madame la conseillère Karine Bérubé, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 689 décrétant un emprunt pour les travaux de renouvellement des infrastructures de la 23^e Avenue;
- dépose le projet du règlement numéro 689 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 846 000 \$ pour les travaux de renouvellement des infrastructures de la 23^e Avenue, entre le boulevard Perrot et le boulevard Don-Quichotte ».

Aucun citoyen n'étant présent dans la salle, la période de questions n'a donc pas lieu.

19/03/083 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT